



# RÈGLEMENT FORMULES ANNIVERSAIRE

## « Classique Jump »

8 personnes minimum

1h de trampoline + 45 minutes de goûter  
Durée totale de l'anniversaire : 2h environ

**17 €/pers.**

## « Super Jump »

8 personnes minimum

1h30 de trampoline + 45 minutes de goûter  
Durée totale de l'anniversaire : 2h30 environ

**22 €/pers.**

Possibilité de règlement en tickets CE

### Ce qui est compris dans la formule anniversaire

- Chaussettes antidérapantes.
- Table dressée (nappe, assiettes, couverts, gobelets + serviettes).
- Boissons au choix (servies en carafes sur la table) : Gamme Ô Chwette : Cola, Multifruits, Tropical, Grenadine, Thé Pêche, Limonade.
- Corbeilles de bonbons en fonction du nombre de participants (1 corbeille d'environ 400g pour 4 enfants en moyenne).
- Espace anniversaire mis à disposition pendant 45 minutes après la session de trampoline.
- Cadeau pour la/le fêté(e).
- Cartons d'invitations : téléchargeables sur internet ou disponibles au centre.
- Gobelet 25 cl. Eco Cup offert à chaque participant.

### Ce qui n'est pas compris dans la formule anniversaire

- Gâteau
- Bougies
- Le service à table
- La découpe du gâteau

Nous vous rappelons que les animateurs ne sont pas dédiés à un groupe en particulier et leur rôle varie selon l'affluence au sein de l'établissement. En cas de faible affluence, ils pourront donner des conseils, faire des animations et faire effectuer des défis aux enfants s'ils le souhaitent.

Cependant en cas de forte affluence, leur rôle sera principalement d'assurer la sécurité en salle.

## La décoration dans les salles anniversaires

La décoration sur les murs, les confettis, paillettes et piñata ne sont pas acceptés. Une décoration complémentaire sur la table pourra être accordée.

- Le dressage de la table ne concerne que les enfants participants à l'anniversaire et 2 adultes s'ils le souhaitent. Les couverts et assiettes supplémentaires, ainsi que l'accès aux boissons seront facturés 2 € à toute personne se rajoutant à l'anniversaire, non comptée parmi les participants. La demande devra être faite au préalable une semaine à l'avance minimum.
- Toute boisson, soft comme alcool et nourriture (autre que nourriture prévue dans le cadre de la prestation anniversaire) ne sont pas tolérés dans l'établissement.

**SASU TRAMPO 38**

1, rue Maréchal Leclerc 38130 Echirolles  
04 76 22 32 54 - Siret : 828 237 453 00026

[www.jump-park.fr](http://www.jump-park.fr)

- Les corbeilles de bonbons ne sont pas à volonté, mais établies en fonction du nombre de participants à la prestation goûter. 1 corbeille de bonbons pour 4 enfants. Si vous souhaitez 1 corbeille de bonbons supplémentaire, cette dernière vous sera facturée 4 € TTC.
- Le service des boissons ainsi que la découpe du gâteau sont à la charge des parents. Les animateurs ne sont pas dédiés à un groupe en particulier.
- 8 enfants minimum sont requis. En cas d'imprévu, une tolérance à 6 enfants peut exceptionnellement être admise. En dessous de ce chiffre, l'équivalent d'un anniversaire avec 6 enfants participants devra être réglé.
- Tous les enfants de moins de 7 ans ne seront pas acceptés pour leur sécurité de 14h à 17h30, les mercredis, les week-end ainsi que pendant les vacances scolaires. Veuillez nous contacter pour organiser leur anniversaire.
- Lorsque la session de trampoline est terminée, l'accès aux toiles est strictement interdit, sauf si je commence une nouvelle session.
- L'accès sous la structure trampoline est strictement interdit.

## **Le déroulement des Anniversaires**

Prévoir d'arriver 15 minutes avant l'horaire de réservation.

- Remise des chaussettes à l'accueil.
- Briefing
  - Visionnage de la vidéo expliquant les règles de sécurité.
  - Rappel des règles importantes par un animateur.
  - Échauffement articulaire.
- Durée 10 minutes.
- Le briefing de sécurité sera obligatoire à chaque venue au centre
- Remise du bracelet dès la sortie du briefing et démarrage de la session de trampoline dès que les enfants partent en salle (1h ou 1h30 selon la formule).
- Le goûter aura lieu à l'issue de la session de trampoline.
- Chaque table est privée durant le temps de l'anniversaire. Il est donc interdit d'investir d'autres tables, même si celles-ci sont vides.
- Un frigo est mis à votre disposition, où vous pourrez déposer votre gâteau.
- Pendant la session de trampoline, de l'eau sera mise à disposition, soit au bar soit sur la table anniversaire si celle-ci est déjà disponible.
- Suite à la session de trampoline, les autres boissons seront apportées sur la table, de même que les corbeilles de bonbons.
- Cadeaux offerts par le Jump Park à la/le fêté(e).
- Suite à la session de trampoline, l'accès aux toiles est strictement interdit.

### ***Exemple d'un anniversaire formule « Classique Jump »***

Réservation anniversaire prévue pour 14h00,  
Heure d'arrivée au Jump Park 13h45.

#### **De 13h45 à 14h00 : Partie Accueil et Briefing**

- Remise des chaussettes à l'accueil
- Visionnage du briefing de sécurité, accompagné de l'échauffement articulaire
- Remise du bracelet dès la sortie du briefing de sécurité, et démarrage de la session de trampoline dès que les enfants partent en salle (1h de trampoline)
- Un frigo est mis à votre disposition, où vous pourrez déposer votre gâteau.

#### **De 14h00 à 15h00 : Partie Trampoline**

- Les enfants ont accès à l'ensemble des zones de trampolines.
- De l'eau est mise à disposition soit au bar, soit sur la table anniversaire si celle-ci est déjà disponible.

Nous vous rappelons que les animateurs ne sont pas dédiés à un groupe en particulier et leur rôle varie selon l'affluence au sein de l'établissement. En cas de faible affluence, ils pourront donner des conseils, faire des animations et faire effectuer des défis aux enfants s'ils le souhaitent.

Cependant en cas de forte affluence, leur rôle sera principalement d'assurer la sécurité en salle.

#### **De 15h00 à 15h45 : Partie Anniversaire**

- Une fois la session de trampoline terminée, les enfants se rendent à l'étage pour la partie goûter.
- Un animateur s'occupera de vous amener les pichets de boissons de la gamme « Ô Chwette » ainsi que les corbeilles de bonbons.
- Les parents n'auront qu'à gérer le gâteau et le service des boissons à table.
- Des cadeaux seront offerts par le Jump Park à la/le fêté(e).
- Chaque enfant participant à l'anniversaire repartira également avec son cadeau, le Gobelet 25cl Eco Cup offert.
- Suite à la session de trampoline, l'accès aux toiles est strictement interdit.

## **Exemple d'un anniversaire formule « Super Jump »**

Réservation anniversaire prévue pour 14h00,  
Heure d'arrivée au Jump Park 13h45.

### **De 13h45 à 14h00 : Partie Accueil et Briefing**

- Remise des chaussettes à l'accueil
- Visionnage du briefing de sécurité, accompagné de l'échauffement articulaire.
- Remise du bracelet dès la sortie du briefing de sécurité, et démarrage de la session de trampoline dès que les enfants partent en salle (1h30 de trampoline)
- Un frigo est mis à votre disposition, où vous pourrez déposer votre gâteau.

### **De 14h00 à 15h30 : Partie Trampoline**

- Les enfants ont accès à l'ensemble des zones de trampolines.
- De l'eau est mise à disposition soit au bar, soit sur la table anniversaire si celle-ci est déjà disponible.

Nous vous rappelons que les animateurs ne sont pas dédiés à un groupe en particulier et leur rôle varie selon l'affluence au sein de l'établissement. En cas de faible affluence, ils pourront donner des conseils, faire des animations et faire effectuer des défis aux enfants s'ils le souhaitent.

Pendant en cas de forte affluence, leur rôle sera principalement d'assurer la sécurité en salle.

### **De 15h30 à 16h15 : Partie Anniversaire**

- Une fois la session de trampoline terminée, les enfants se rendent à l'étage pour la partie goûter.
- Un animateur s'occupera de vous amener les pichets de boissons de la gamme « Ô Chwette » ainsi que les corbeilles de bonbons.
- Les parents n'auront qu'à gérer le gâteau et le service des boissons à table.
- Des cadeaux seront offerts par le Jump Park à la/le fêté(e).
- Chaque enfant participant à l'anniversaire repartira également avec son cadeau, le Gobelet 25cl Eco Cup offert.
- Suite à la session de trampoline, l'accès aux toiles est strictement interdit.

## **Conditions de réservation et de paiement**

### **En passant préalablement au centre « 1 Rue Maréchal Leclerc – 38130 »**

- Nous vous demanderons un acompte correspondant à la moitié du montant total de la prestation, complété le jour de la prestation, soit par CB, espèce, chèques vacances ou tickets CE uniquement.
- Les acomptes se font directement au centre, hors samedi après-midi et dimanche après-midi.
- Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre au Jump Park, nous vous inviterons à effectuer un acompte en passant par le biais de notre site internet.
- Les règlements par chèque sont désormais interdits.
- Les invitations ainsi que les autorisations parentales vous seront remises en main propre.
- Un rappel sur le contenu de la formule anniversaire vous sera fait.
- Une personne du centre vous recontactera la semaine de l'anniversaire afin d'avoir une confirmation du nombre de participants.

### **En nous contactant directement par téléphone « 04.76.22.32.54 » ou mail «[contact@jumppark.fr](mailto:contact@jumppark.fr) »**

- La procédure est identique à celle ci-dessus.

### **En réservant directement par le biais de notre site internet « [www.jumppark.fr](http://www.jumppark.fr) »**

- Choisissez votre formule « Classique Jump » ou « Super Jump »
- Sélectionner votre date et heure d'arrivée.
- Renseigner le nom, prénom et âge de la personne qui fête son anniversaire.
- Renseigner l'âge du plus jeune et du plus âgé.
- Renseigner vos coordonnées : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail.
- Procéder au règlement en ligne.
- Vous pourrez télécharger directement sur le site
- Les cartons d'invitation
- Les autorisations parentales
- Un rappel sur le contenu de la formule anniversaire vous sera fait par mail.
- Une personne du centre vous recontactera la semaine de l'anniversaire afin d'avoir une confirmation du nombre de participants.

## Les autorisations parentales pour les enfants

Il s'agit d'un document à compléter et à signer obligatoirement par les parents pour pouvoir profiter des activités de Jump Park.

L'autorisation parentale atteste que le(s) enfant(s) nommé(s) ne présente(nt) aucune contre indication médicale à la pratique d'activités sportives et notamment le trampoline.

Par ailleurs, cela autorise, le cas échéant, les responsables de Jump Park à prendre toute décision concernant les soins d'urgence pour le(s) enfant(s) nommé(s) dans le document. Le cas échéant, les responsables de Jump Park me préviendront sans délai au numéro de téléphone indiqué.

De plus, en remplissant ce document, vous autorisez Jump Park à prendre des images (photos ou vidéos) de(s) enfant(s) nommé(s) pratiquant l'une des activités sportives et de loisirs proposées, afin que ces images soient diffusées au sein de l'établissement et éventuellement sur le site internet et pages de réseaux sociaux de Jump Park.

Cette dernière est obligatoire pour les mineurs.

## La décharge

Il s'agit d'un document semblable aux autorisations parentales, sauf que cette dernière est à destination des personnes majeures.

*L'établissement Jump Park se réserve la possibilité de demander la carte d'identité.*

## Conditions de remboursement en cas d'annulation

**En cas d'annulation de la prestation par le client, les conditions de remboursement sont les suivantes :**

- Remboursement intégral de l'acompte si l'annulation intervient au moins 40 jours calendaires avant l'événement.
- Remboursement de 40% du montant de l'acompte versé si l'annulation intervient entre 20 et 40 jours calendaires avant l'événement.
- Pas de remboursement de l'acompte versé si l'annulation intervient moins de 20 jours calendaires avant l'événement.

## Condition de remboursement en cas d'erreur de réservation en ligne

**En cas d'erreur de réservation par le client (erreur de centre), les conditions de remboursement sont les suivantes :**

- 10 % seront retenus du montant total.
- 5 € minimum pour les réservations inférieures à 50 €.

L'établissement Jump Park se réserve la possibilité d'annuler la prestation a tout moment avant la date de la réservation en cas de force majeure ou d'événement exceptionnel. Le Jump Park proposera alors soit une autre date d'un commun accord avec le client ou remboursera la prestation qui n'a pu avoir lieu.

## Composition des produits, et liste des allergènes

### Bonbons

- Gélatine de porc
- Amidon de blé

---

**SASU TRAMPO 38**

1, rue Maréchal Leclerc 38130 Echirolles  
04 76 22 32 54 - Siret : 828 237 453 00026  
[www.jump-park.fr](http://www.jump-park.fr)